

VILLE D'ANTONY

Conseil municipal

24 Mai 2012

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de M. Sénant.

-Il est fait appel des membres présents par M. Nehmé.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ZERAH à Mme DEVEDJIAN M. LEGRAND à M. MARTIN

Mme BUGAT à M. COLIN M. ADDA-HALIMI à Mme LEON

Mme MESSAOUDI à M. FOUQUET M. SIMON à M. MOHAMMEDI

Mme COLMEZ à M. RIVET

- Compte rendu des deux séances du 29 Mars 2012.

M. le Maire : Avez-vous des demandes de rectifications ?

Mme Buzelin : J'ai transmis les rectifications que je souhaitais intégrer dans les deux précédents conseils municipaux, je n'ai pas pris les copies ici, en gros il s'agit pour la principale modification de mon intervention concernant les personnes âgées : évidemment je ne les ai pas traitées de « Pétainistes », ce qui aurait été ridicule, j'ai seulement rappelé un fait de l'Histoire mais je n'assimilais absolument pas ces personnes âgées aux Pétainistes, le propos a été déformé et donc je souhaite le rétablir.

M. le Maire : Sous réserve de cette modification, nous considérons les deux procès-verbaux comme adoptés.

- Décisions prises par M. le Maire pendant l'intersession.

M. Rivet : Pour la numéro 26, « adoption d'une convention avec Nathalie Pages, consultante sommeil », combien d'heures sont prévues d'être effectuées pour ce montant forfaitaire de 460 €? C'est une convention pour l'action de promotion hygiène du sommeil.

M.le Maire : Nous recherchons la réponse, nous vous la donnons tout à l'heure.

M. Rivet : Pour la 28, « adoption d'une convention avec l'association du restaurant inter-entreprise du centre d'affaires et la société de restauration Score... », que faut-il comprendre dans cette décision ? Je suppose qu'il s'agit de la restauration du personnel communal ?

M. le Maire : Oui.

M. Rivet : Où va manger ce personnel ?

M. le Maire : Toujours au même endroit, au centre d'affaires et dans les mêmes conditions que précédemment, avec la même participation de la ville de 5,45 €. C'est une demande de la Trésorerie de modifier quelques dispositions de la convention et c'est sans conséquence financière.

M. Rivet : La société de restauration est bien la S.A.S Score Services ?

M. le Maire : Oui

M. Rivet : Décision 29 : « adoption de la convention portant adhésion au service de prévention, hygiène et sécurité du travail pour la partie inspection du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne » dans la pratique ça veut dire que la commune y adhère ?

M. le Maire : Ca fait longtemps qu'on y est et on renouvelle tous les ans cette adhésion.

M. Rivet : Et que veut dire la partie inspection ?

M. le Maire : C'est l'ACFI, inspection des conditions de travail du personnel.

M. Rivet : On adhère à cette partie du service prévention, c'est cela que ça veut dire ?

M. le Maire : Oui, on renouvelle l'adhésion que l'on a depuis longtemps au service prévention hygiène et sécurité du centre de gestion.

M. Rivet : Ce sont eux qui viennent faire les inspections ici ?

M. le Maire : Oui.

M. Rivet : Nous n'avons toujours pas de médecin du travail qui pourrait venir travailler ici ?

M. le Maire : Toujours pas.

M. Rivet : J'ai déjà dit ce que j'en pensais, je trouve cela scandaleux puisque la loi l'impose.

Mme Devedjian : Je vous donne la réponse sur le nombre d'heures que vous avez demandé tout à l'heure : il y a une heure sur le temps scolaire auprès des enfants de deux classes ; le projet est sur l'année avec des parents qui pourront être présents. L'intervention est le samedi matin ; c'est ouvert à toute l'école, avec une première heure pour les familles et le reste consacré aux enfants.

M. Rivet : C'est-à-dire que c'est une heure ? Une intervention d'une heure ? Elle se fait payer 460 € pour une heure ?

Mme Devedjian : C'est deux fois une heure et elle est prestataire extérieure, cela veut dire qu'elle ne touche pas 460 € nets.

M. Rivet : J'ai travaillé moi-même comme indépendant et je connais les tarifs, ça me paraît très cher !

Mme Devedjian : Cela fait 460 € pour une matinée.

M. Rivet : Est ce que c'est quatre heures ?

Mme Devedjian : Plus les temps de transport, etc.

M. RIVET : Cinq heures, d'accord.

M. Meunier : Décision 32, « exposition et mise à disposition à titre gratuit pour les familles », de quoi s'agit-il et pour quel montant ?

M. le Maire : C'est pour un montant de 700 €.

M. Rufat : Pour la décision 21, « prêt de 6 M€ de la Caisse d'Epargne, est-ce que c'est un prêt que vous avez déjà mobilisé ? Est-ce que c'est prévu pour les investissements de l'année ?

M. le Maire : Je ne sais pas s'il est mobilisé déjà mais il le sera rapidement. Nous avons 16 M€ d'emprunts avec celui-ci, ce qui couvrira l'essentiel des besoins. Le prêt est à 4,12%, à taux fixe et pour dix ans, ce qui est un bon taux actuellement, moins de 5%, on ne trouve plus rien.

M. Medan : Il s'agit plus que d'une question de taux d'une question de pénurie. Pour le montant et pour le taux, c'est une très bonne chose.

M. Rufat : On a déjà évoqué la difficulté de trouver des emprunts.

Mme Buzelin : Décision 2, « paiement d'un avocat concernant le contentieux avec un personnel », de quoi s'agit-il ?

M. le Maire : D'un conflit avec un membre du personnel, je ne peux pas vous dire plus.

Mme Buzelin : Décision numéro 3 : Quel est le chiffrage du marché d'assurance pour le personnel de la ville sous la forme d'un appel d'offres ?

M. le Maire : Autour de 200 000 €. Le chiffre a fortement baissé cette année.

Mme Buzelin : Pour la 11, « adoption d'un avenant au contrat de maintenance des lecteurs de chèques et de cartes bancaires », est-ce qu'on pourrait avoir un chiffrage ?

M. le Maire : Il n'y a pas de clause financière, sinon on l'aurait mis. On retire simplement un matériel de la liste.

Mme Buzelin : Et pour la décision numéro 13, « adoption d'une convention avec l'association Nouvelles Dimensions pour les interventions au service de Réussite Educative » pour un montant de 28 et quelques mille euros, de quoi s'agit il ?

M. le Maire : Ce sont des cellules de veille.

Mme Devedjian : En commission Politique de la Ville on voit tous les dispositifs de Réussite Educative de la ville et ça rentre dans ce dispositif. Il y en a pour beaucoup plus que 28 000 € en tout.

Mme Buzelin : Sur la 42, « modification de la régie de recette pour encaissement des cartes de résidents de stationnement », est-ce qu'il y a une incidence financière pour la ville ?

M. le Maire : Non, c'est la société Vinci qui perçoit les recettes et ce changement est sans incidence financière. Simplement Vinci va désormais accepter le paiement par carte visa.

Mme Buzelin : Ce sont eux qui prendront en charge les modifications sur les machines ?

M. le Maire : Oui, bientôt on le fera également par téléphone portable.

Mme Buzelin : Pour la décision 43, est-ce qu'il y a une incidence financière pour la commune ?

M. le Maire : Non, c'est pour l'encaissement des produits, c'est une régie de recette.

Mme Buzelin : Pour la décision 44, est-ce que c'est la même chose ? C'est un bail commercial.

M. le Maire : Il n'y a pas de changement de tarif.

Mme Buzelin : C'est une régularisation de créance, ça signifie qu'il y a éventuellement une baisse du loyer ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas de changement de loyer.

Mme Buzelin : Le terme « régularisation de créance » veut dire quoi ?

M. le Maire : Ce sont des locaux qu'on a achetés il y a quelque temps et on reprend les baux déjà passés avec les prédécesseurs. On reprend les baux, sans changer les loyers.

Mme Buzelin : Pour la décision 50 « adoption d'une convention d'occupation de locaux pour un montant annuel de 104 000 € », de quoi s'agit-il ?

M. le Maire : C'est un renouvellement d'un contrat d'occupation qui a commencé en 2005, pour le local Carglass.

Mme Buzelin : Pour la 55, le concert de Paco de Lucia, je voudrais savoir où aura lieu le concert ?

M. le Maire : Au parc Heller, et vous êtes invités, c'est gratuit et c'est en plein air. Gratuit pour vous, pas pour la ville.

Pas d'autres questions ?

- Déclaration d'intention d'aliéner.

(Aucune observation n'est formulée)

FINANCES

- 1 - Attribution d'une subvention d'investissement à Antony Habitat pour la réalisation d'une aire de jeux à la résidence Champagne.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Feuillade : J'aurais voulu savoir à quoi correspondent les 70 000 € ; est-ce que c'est le montant des travaux ? C'est une résidence où il n'y avait pas d'aires de jeux, c'est très bien, mais il y a des résidences qui depuis un bon bout de temps demandent des aires de jeux, je pense notamment aux Morins, et pour lesquelles il n'y a pas eu un tel empressement. Ma question est donc la suivante : quel est le montant des travaux et est-ce qu'il va y avoir une politique pour toutes les résidences HLM qui sont demandeuses depuis au moins quinze ans sur les Morins notamment pour l'aire de jeux située entre les bâtiments qu'on appelle les Perroquets ?

M. le Maire : Les 70 000 € couvrent l'ensemble des dépenses prévues pour ces aires de jeux. Pour la politique d'Antony Habitat, je passe la parole à M. Martin.

M. Martin : Il y a un manque d'information apparemment car c'est un problème qui a été évoqué avec les locataires des Morins et nous leur avons bien dit que c'est une chose qui serait programmée dans le prochain budget.

M. Meunier : Si j'ai bien compris, la subvention couvre l'ensemble des dépenses pour l'aire de jeux ? Est-ce que vous êtes prêts à subventionner d'autres dépenses qui couvriraient l'ensemble des dépenses des aires de jeux si d'autres bailleurs sociaux sur la ville en font la demande ?

M. le Maire : Il s'agit là d'une subvention spécifique pour les aires de jeux de Champagne et s'il y a d'autres demandes, on les étudiera.

Mme Pégang : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération qui nous est soumise me procure un sentiment de joie et d'un aboutissement, je viens d'entendre les deux réflexions mais il faut savoir que les résidents de ce quartier réclament depuis fort longtemps d'être

soutenus dans leur devoir d'éducation envers leurs enfants, que ce soit pour le périscolaire ou les loisirs. Aujourd'hui, dans cette résidence de 160 appartements qui représentent une centaine de familles, l'implantation d'un parc pour enfants et pré-adolescents est une demande qui était formulée depuis très longtemps et c'était vital. Cette résidence est excentrée et je passe mon temps à dire que les enfants ont du mal à trouver des activités proches de leur habitation, donc ce parc pour les enfants de 0 à 12 ans est vraiment important pour le vivre ensemble dans notre quartier.

Et d'ailleurs je profite de cette délibération pour dire à M. le Maire qu'il faudra voir aussi pour les enfants de 12 à 25 ans qui depuis un certain temps nous réclament aussi une salle. Je parle « d'enfants » parce qu'ils ont grandi et que je ne les ai pas vus grandir. Mais ils réclament maintenant une salle de sports et plein de choses encore. Je leur fais comprendre que la ville propose des sports pour les adolescents et les pré-ados et il faudrait trouver en termes de transports quelque chose à leur proposer pour venir au centre ville, soit au 11, soit à Georges Suant ; mais dans un premier temps nous sommes très heureux d'avoir ce parc, donc je voterai pour cette délibération.

M. Dova : Je n'ai pas l'habitude de m'intéresser aux questions de logement mais je voudrais signaler, pour faire suite aux remerciements de notre collègue, que quand même le précédent bailleur privé qui s'occupait soit disant de nos intérêts est resté plusieurs décennies –ou presque- sans rien faire puisqu'il était question à un moment que l'Office Départemental rachète cet ensemble ; ensuite Antony Habitat est arrivé, a promis de faire des choses et les a faites dans un délai extrêmement court, y compris pour la recherche de subventions. Cela aussi, ça compte, quand les Offices Publics du logement s'occupent vraiment de

leur patrimoine, ce qui est le cas à Antony, c'est pour le bien-être de toutes les populations de tous âges parce que les pépés qui jouent aux boules, ça les intéresse aussi.

M. Feuillade : Peut-être que s'ils avaient su qu'on allait leur subventionner à 100% les jeux, ils l'auraient fait !

M. le Maire : Je voudrais dire que le quartier Champagne sera beaucoup moins excentré quand nous aurons la gare d'Antonypole, et ça c'est pour dans quelques années.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 2 - Attribution d'une subvention d'investissement à Antony Habitat pour les travaux de réhabilitation de la résidence Lavoisier.

(Rapporteur : M. Medan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Feuillade : Cette délibération est à mettre en relations avec la précédente : dans la délibération précédente, on finance à 100% des jeux pour les enfants, c'est très bien, et là pour une réhabilitation lourde, on finance 100 000 € sur 4 M€ ! Il me semble que sur les Morins, il y a dix ans, on avait fait grosso modo 10%, et le message que l'on envoie aujourd'hui à Antony Habitat pour réhabiliter le parc social, c'est 100 000 € sur 4 M€, je ne comprends pas la logique ! J'aimerais finalement que pour encourager Antony Habitat à faire les rénovations et l'isolation thermique dont on a besoin, il y ait une règle comme cela existe à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et au conseil général pour inciter Antony Habitat à oeuvrer dans la réhabilitation du bâtiment. Nous allons voter cette délibération mais franchement, elle frise l'indécence.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 3 - Remise gracieuse pour le régisseur suppléant de la régie d'avance du service culturel.

(Rapporteur : M. Aubineau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Rufat : Je voudrais comprendre : c'est finalement le titulaire qu'on juge, ça n'est pas le suppléant ?

M. Aubineau : Le responsable juridique est le titulaire mais la victime étant son adjoint, c'était la personne que l'on avait inscrite au début mais on a nous rappelé que juridiquement, c'était le titulaire qu'il fallait marquer.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 4 - Admissions en non-valeurs

(Rapporteur : M. Aubineau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme Buzelin : S'agissant des redevances d'occupation du domaine public, je voudrais connaître les raisons de l'absence du paiement ? Est-ce que les entreprises sont tombées en liquidation judiciaire ?

M. Aubineau : Oui, il s'agit de deux entreprises qui sont en liquidation judiciaire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés)

- 5 - Fixation des tarifs du cinéma municipal : modificatif.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme Buzelin : Je m'interroge concernant les tarifs Orange : pourquoi les opérateurs bénéficient-ils d'un tarif à 5 €, tarif qui est inférieur au tarif réduit proposé aux Antoniens ainsi qu'au tarif plein ? Est-ce qu'il n'y a pas une rupture de concurrence entre les différents opérateurs en proposant 5 € ?

Mme Rolland : Ce sont des accords passés avec Orange, je ne connais pas les tenants et les aboutissants, ce sont des accords passés avec cet opérateur et qui se font aussi dans d'autres cinémas.

Mme Buzelin : C'est même en dessous du tarif réduit !

M. Aubineau : Les autres opérateurs ont d'autres promotions, c'est le jeu de la concurrence et ça s'applique pour tous les cinémas de France. Il y a des opérateurs qui offrent les séances tous les mardis par exemple, ça marche plutôt bien. C'est une saine émulation qui permet aux Antoniens de profiter de ces avantages là, c'est dans l'intérêt des Antoniens.

M. Feuillade : La carte Onze sera moins chère que pour les moins de 18 ans, quelle est la volonté recherchée ?

Mme Rolland : L'idée est de faire comme pour la carte Avantag'Jeunes, c'est de faire venir les jeunes qui auront fait la démarche d'aller au Onze pour voir toutes les propositions qui peuvent être faites, c'est pour être attractif.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés)

- 6 - Financement de travaux de réparation dans les lieux de culte : versement de 6752,68 euros à l'association diocésaine de Nanterre pour des travaux à l'église Saint Jean Porte Latine.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Feuillade : Cette église sert quand même de salle municipale, il a été question à un moment donné que ce ne serait plus le cas, que ça serait moins ouvert que ça ne l'a été, or c'est un vrai lieu d'échanges pour le quartier. Il y aura d'autres salles bientôt mais je pense que celle-là, il est important qu'elle reste ouverte à Antony. Et en échange des aides qu'on peut apporter, si on peut continuer à garder cet espace qui est vraiment un lieu d'échange important dans le quartier, ça me paraîtrait bien.

Mme Charrier : M. le Maire, dans cette délibération vous nous proposez d'accorder une subvention à l'association diocésaine de Nanterre afin de l'aider à financer les travaux de sécurité et de réparation à l'église Saint-Jean Porte Latine. Nous ne vous étonnerons pas en vous disant notre fort attachement à la loi de séparation de l'église et de l'Etat et notre opposition à ce que les finances publiques subventionnent les cultes et leurs propriétés. Cependant, indépendamment du principe de cette loi et des règles juridiques qui en découlent, il convient de noter la particularité dans la vie de la commune du lieu de culte concerné : il est notoire que le bâtiment Saint-Jean Porte Latine accueille de nombreuses associations de toutes sortes dont beaucoup non confessionnelles et manifeste une ouverture qui compense les manques de locaux associatifs dans le quartier. Dans ces conditions, on peut penser qu'il ne serait pas anormal d'accorder une subvention d'un montant adapté pour réaliser les travaux nécessaires.

Compte tenu de ces conditions particulières, certains de notre groupe voteront pour cette subvention mais il va de soi qu'il en sera autrement dès que la commune offrira enfin aux associations des locaux adaptés.

Mme Marlet : Je veux juste vous informer que le 2 juin, cette salle va recevoir une chorale anglaise de notre ville jumelle d'Angleterre, c'est pour vous dire que cette église sert aussi à faire des concerts.

Mme Devedjian : Si l'on compte toutes les mises à disposition de la salle Saint-Jean Porte Latine, on peut dire que même quand il y aura la nouvelle salle, on en aura peut être besoin et qu'il n'y aura pas besoin de limiter leur bonne volonté.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 voix contre.)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 7 - Modalités de consultation du public concernant la majoration de 30% des droits à construire.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Meunier : Vous nous demandez par cette délibération d'approuver les modalités de consultation du public concernant la majoration de 30% des droits à construire résultant de la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012, loi adoptée dans l'urgence quelques semaines avant le premier tour des élections présidentielles.

Sur les modalités de la consultation publique, encore une fois ce fut une consultation a minima ; il s'agit de consultation ou de concertation dont nous avons l'habitude, j'en veux pour preuve le simili de concertation organisé sur l'aménagement de ce que vous appelez le secteur Jean

Zay. Une concertation a minima, donc, puisque les seules modalités d'information du public prévues sont les panneaux administratifs de la ville et son site internet. Pourquoi n'est-il pas prévu une information des Antoniens dans le bulletin municipal officiel du mois de juillet ?

Quand au délai laissé aux Antoniens pour faire part de leurs premières observations à partir de la note d'information mise à leur disposition, il n'y a pas plus court : un mois dont quinze jours sur le mois de juillet !

Notons cependant qu'au départ la note d'information mélangeait en son sein ce qui aurait dû être clairement séparé et exposé dans deux paragraphes distincts, à savoir un exposé factuel des conséquences de l'application de la majoration de 30% instauré par l'article L.123-11-1 du code de l'urbanisme, et une publicité de vos objectifs et de vos réalisations qui s'apparent à un véritable satisfecit. Vous avez tenu compte des remarques formulées en commission municipale de l'urbanisme, notamment par François Rivet, pour bien séparer ces deux paragraphes.

Sur le fond, que proposez-vous aux Antoniens ? De n'appliquer la majoration de 30% des droits de construction que pour la zone Ub le long de la RD 920, mesure phare proposée par Nicolas Sarkozy pour résoudre la pénurie de logement en France, vous-mêmes n'y croyez pas ! Rappelons-nous ses propos sur l'opportunité que cela représenterait pour les propriétaires de pavillon. A Antony, vous ne croyez pas qu'ils soient concernés et vous avez bien raison de ne pas y croire car à part renchérir le prix du foncier et de l'immobilier et en parallèle favoriser la spéculation immobilière, une telle mesure ne vous permettra pas d'augmenter le nombre de logements à construire et surtout pas des logements sociaux dont nous avons cruellement besoin. C'est le montant des aides à la

pierre qu'il aurait fallu augmenter et non fortement diminuer comme la fait votre majorité. Mais ceci fait partie des autres catégories.

Pourquoi alors permettre ainsi de fortement densifier si ce n'est pour permettre aux promoteurs privés d'accroître encore un peu plus leurs bénéfices car quelles sont les constructions en cours de réalisation sur la RD 920 si ce n'est des opérations de promotion immobilière privée. A la limite densifier dans un secteur de la ville, pourquoi pas, mais à condition que cela permette une réelle mixité sociale, d'avoir un plan d'ensemble et qu'un véritable débat soit organisé en conseil municipal sur le sujet, ce qui n'a jamais été le cas. A titre d'exemple je rappellerai que nous ne sommes pas nécessairement opposés à une certaine densification des terrains de la RUA sous condition du maintien de sa capacité initiale et de sa réhabilitation, mais la RD 920 ne fait sans doute pas partie des secteurs prioritaires à densifier.

Donc nous voterons contre cette délibération.

M. Rufat : En complément de l'intervention de M. Meunier, j'ai remarqué aussi que le tableau avait été modifié.

Mme Devedjian : Mais la commission sert à beaucoup de choses et notamment à améliorer les projets.

M. Rufat : Ne prenez pas la mouche pour cela, je dis les choses de façon sympathique, vous les prenez mal, alors on va s'arrêter ! Apparemment c'est déplaisant de dire que le travail d'une commission peut être utile, c'est quand même assez extraordinaire !

Ceci étant, les propositions sur lesquelles nous allons nous exprimer sur une moitié du mois de juillet portent sur une loi qui a été votée dans les conditions que l'on sait, dans une période pré-électorale, qui avait pour avantage de favoriser l'ensemble des habitations et l'un des arguments était celui des pavillons. Vous ne reprenez pas cet

argument de l'ancien président, c'est plutôt une bonne chose parce que l'intérêt principal était de renchérir le coût d'achat du foncier plutôt que d'améliorer les possibilités de logements sociaux. C'est dommage que le BMO de ce mois n'en parle pas. J'espère que le prochain bulletin municipal parlera de cette concertation parce que les journaux électroniques ou bien les quelques affichages qui auront lieu ne seront pas suffisants pour informer les Antoniens de cette consultation. Il faut que vous utilisiez le vecteur le plus efficace qui est celui du BMO pour informer de cette consultation, vous savez le faire quand vous le voulez bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)

- 8 - Acquisition par la ville d'une propriété sise 78 rue Adolphe Pajeaud angle Villa Yvonne à Antony.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Rivet : Nous avons travaillé en commission d'urbanisme et nous avons eu un certain nombre de réponses qui éclaircissent cette délibération. C'est une dépense pour nous inutile et j'explique pourquoi : certes le besoin est sans doute avéré, moi-même j'emprunte cette rue pour emmener mes petits-enfants au parc Heller, mais je n'ai pas constaté de difficultés de stationnement, ceci dit je n'y habite pas, donc il est probable qu'il y ait un besoin de parking, 10 places peut-être, mais guère plus. On m'a dit que le terrain que comptait acheter la Mairie permettrait de garer 25 ou 26 véhicules, je ne pense pas qu'il y ait besoin de tant de places mais j'imagine que le besoin, vous l'avez identifié.

En revanche, la ressource existe et est gratuite sur le terrain de l'IUFM qui est juste à côté et que l'on a déjà acquis. On a acquis un terrain pour 8 M€ l'année dernière, ce terrain est exactement à côté du terrain sur lequel est située justement la maison. J'ai posé la question en commission, on m'a répondu que l'on ne pouvait pas faire de parking là parce que ça n'était pas prévu dans le programme immobilier. J'ai dit : proposons-le puisque l'on a un terrain gratuit, on en prend 500 m² pour faire 25 places, pourquoi ne le fait-on pas ? On n'a pas pu me donner de raison valable. Donc je ne comprends pas : pourquoi est-ce que l'on dépense 560 000 € ici ? Et on verra d'autres dépenses inutiles un peu plus loin, on dépense 0,5 M € pour un besoin certes reconnu, mais pour moi la solution n'est pas la bonne. Faisons un parking sur le terrain de l'IUFM quitte à ce que ce soit un parking provisoire comme nous l'avons fait du côté de Fontaine-Michalon, et lorsque le programme sur le terrain de l'IUFM sera établi en concertation avec la population, le programme immobilier sur le terrain de l'IUFM, on fera alors un parking autre part s'il y a besoin. Mais pourquoi acheter le terrain pour 500 000 € ? Je n'ai pas eu de réponse, M. le Maire, vous allez peut-être me la donner mais dépenser 0,5 M € pour rien, je pense que vous êtes conscient que ce n'est pas dans la politique d'aujourd'hui.

Mme Buzelin : Quel public visez-vous ? Est-ce que ce sont les riverains ou les promeneurs ? Je pensais que c'était un parc de proximité.

M. le Maire : Un parc public.

Mme Buzelin : Plus vous faites de places de parking, plus vous incitez à venir au parc en voiture, si c'est un parc de proximité il faudrait plutôt mettre des parkings à vélos.

M. le Maire : Nous passons au vote.

M. Rivet : Pouvez-vous répondre à ma question ?

M. le Maire : Nous avons identifié un besoin, la réponse est celle là.

M. Rivet : Pourquoi dépenser 500 000 € alors qu'on peut faire le parking à côté ? Vous devez me répondre

M. le Maire : Parce que c'est notre proposition, vous la votez ou vous ne la votez pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre)

- 9 - Acquisition par la ville de deux emprises de terrain de 108 m2 et 70 m2 avenue Gabriel Péri.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Meunier : Voilà une délibération qui n'est pas sans poser un certain nombre de questions, plus particulièrement en ce qui concerne la délibération 9/01. La justification donnée à cette acquisition par la ville est de permettre l'élargissement des trottoirs rue du marché et une meilleure circulation piétonne dans ce secteur passant du centre-ville. A regarder de plus près le lot n°1 correspondant à la délibération 9/01, on s'aperçoit que l'emprise cédée par la Franco-Suisse n'est pas sans manquer d'une certaine logique. En effet, la partie la plus étroite correspond à l'endroit où il y aurait eu véritablement besoin d'élargir le trottoir pour améliorer la circulation piétonne alors que sur la partie la plus large, le trottoir est déjà suffisamment large. Pourquoi alors ne pas avoir de la Franco-Suisse la cession d'une bande plus large là où cela paraît nécessaire ? Une telle demande a-t-elle été formulée ? Au final c'est bien à la puissance publique d'imposer sa volonté, ses choix, ses priorités d'aménagement à

un promoteur immobilier et non l'inverse, comme cela semble avoir été le cas ici.

Par ailleurs, la bande de terrain la plus large cédée ne correspondrait-elle pas à l'entrée de la future résidence que compte réaliser la Franco-Suisse, et par là même le parking de cette future résidence ? Ceci expliquerait cela.

Avec l'acquisition de ces emprises de terrain à la Franco-Suisse, on ne peut que constater que vous accompagnez la densification de la rue Gabriel Péri et l'accompagnement de la disparition de ces pavillons pour le plus grand bénéfice de promoteurs privés. Lors d'une première tentative de modification partielle du plan local d'urbanisme sur la rue Gabriel Péri, vous vous êtes fait retoquer par le commissaire-enquêteur sur votre projet d'alignement. Avec ces acquisitions, à défaut de pouvoir rentrer par la porte, vous rentrez par la fenêtre.

Lors de la deuxième modification partielle du PLU soumise à enquête publique, le commissaire enquêteur avait, dans sa deuxième recommandation, noté que dans trois rues du centre : bd Pierre Brossolette, Villa Saint Georges, rue Gabriel Péri, il avait pu se rendre compte du charme et du caractère unique de ces secteurs, et qu'il demandait au service de l'urbanisme de réfléchir aux secteurs à mettre en valeur et de définir les prescriptions permettant de les protéger, conformément aux possibilités offertes par le septième paragraphe de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme ; et de conclure que cela démontrerait la volonté affichée de la ville d'écouter les Antoniens et de calmer ici leurs inquiétudes. Comptez-vous un jour tenir compte de ces recommandations ?

Nous voterons contre cette délibération ainsi que contre la 9/02.

M. RUFAT : En effet cette délibération est assez surprenante dans l'équilibre financier qui nous est proposé. La ville va acquérir à 60 € le mètre carré une surface pour soi-disant élargir les trottoirs, c'est le cas dans la rue du Marché. Ce n'est pas la rue du Marché réellement qui est élargie, c'est la rue Gabriel Péri, la rue du Marché, c'est la partie la plus étroite, c'est ça qui est assez paradoxal. Là où vous élargissez le moins, c'est dans la partie la plus étroite, et là où c'est plus large, vous achetez 3 mètres de bande de terrain, c'est surprenant ! Parce que quand même, les précédentes actions ont montré que le prix d'achat de l'une de ces parcelles est à peu près à 3 600 € le mètre carré, à savoir soixante fois plus. On se trouve donc dans une situation assez paradoxale. La Franco-Suisse achète 3 600 € le mètre carré et revend ensuite 60 € à la ville, cela fait une moins-value de 500 000 € pour la Franco-Suisse, c'est surprenant ! Quelle bienveillance soudain de la part de cette société immobilière envers la ville ! Ou alors le changement de François Hollande est tel que y compris les sociétés immobilières modifient leur logique ! Ou bien il y a autre chose, et je pense que c'est plutôt autre chose.

Il y a quand même dans cette affaire une histoire qu'a rappelée François Meunier sur l'alignement qui a été projeté et retoqué, et quand on regarde le plan attentivement et qu'on regarde les règles du PLU, on voit qu'il y a une hauteur de bâtiment qui est liée à la distance par rapport au vis-à-vis, et la hauteur maximale est de 12 mètres. Elle n'est faisable que si le bâtiment a un recul de 12 mètres par rapport au vis-à-vis, et ces 12 mètres ne sont pas acquis rue Gabriel Péri sauf si l'on cède une partie du terrain à qui que ce soit et que l'on construise 3 mètres plus loin comme c'est le cas qui nous est proposé ici. Alors on comprend bien la logique de la Franco-Suisse qui se déleste à bas prix de 180 m² puisque c'est sur la partie du marché qu'elle va pouvoir augmenter, non pas en

hauteur puisque c'est le maximum, mais elle va pouvoir faire un étage supplémentaire au prix auquel la Franco-Suisse va vendre ces appartements en centre ville ; ce sont plusieurs millions d'euros à la clé. Donc on comprend mieux pourquoi la Franco-Suisse accepte une perte théorique de 500 ou 600 000 € puisqu'elle pourra vendre à plusieurs millions d'euros des logements et donc accroître la densification.

C'est la raison pour laquelle vous vous obstinez à faire de l'alignement dans la rue Gabriel Péri, le trottoir a bon dos, en réalité il s'agit de permettre une augmentation des surfaces vendues par les sociétés immobilières. Dans ces conditions nous ne voterons pas pour.

Mme Devedjian : Je vous invite à venir voir le permis de construire quand il sera visible, vous verrez que tout ce que vous avez dit ne s'applique pas. Ni la hauteur, ni la faisabilité. On ne va pas rentrer dans une querelle technique mais je vous invite, ainsi que M. Meunier, à venir voir, tout cela est logique, le seul but dans l'acquisition qui a été proposée par le promoteur, c'est de faire un trottoir plus large pour que les voitures et les piétons puissent rentrer dans l'immeuble pour les voitures, et pour les piétons marcher plus confortablement. Donc c'est bien pour tout le monde.

M. Rufat : On pourra voir cela à la prochaine commission ?

Mme Devedjian : Oui, si le permis de construire est délivré.

M. Rivet : Je remercie Mme Devedjian d'avoir apporté des précisions et d'accepter le débat, ce qui n'a pas été le cas pour la délibération précédente.

(Vote à main levée : délibérations adoptées par 36 voix pour et 9 voix contre.)

. **Adoption de la phase avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n°1 portant fixation du forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre.**

. **Autorisation accordée à M. le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de démolir pour la maison du Mont-Blanc située rue du Mont-Blanc et une demande de permis de construire pour la réalisation d'une salle polyvalente.**

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. Feuillade : Quand on avait retenu ce projet, l'idée était qu'il y ait un lien avec la bibliothèque, c'est à dire qu'il y ait une cohérence dans les bâtiments, et finalement les modifications que l'on apporte vont, à mon avis, faire perdre un peu de cette ressemblance. Il m'avait semblé que c'était un choix du conseil de dire que les bâtiments publics du quartier, on allait ainsi les reconnaître, qu'il y avait une charte, qu'est-ce qui vous a conduits à ce revêtement qui n'était pas celui là initialement ? Qu'est-ce qui vous a amené à préférer celui-là ?

Mme Devedjian : On a évité le cuivre qui était proposé par l'architecte pour des raisons évidentes de sécurité.

M. Feuillade : C'est l'histoire du cuivre, d'accord. Et sur l'histoire du montant des honoraires, 13% et 10%, est-ce que mettre ainsi des pourcentages n'incite pas à les augmenter ? Cela fait plusieurs fois qu'on a ces problématiques dans des délibérations, je me demande si mettre un pourcentage comme cela plutôt qu'un fixe n'incite pas à des coûts supplémentaires à chaque fois ? Cela fait plusieurs fois qu'on voit que les travaux augmentent et la rémunération avec.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres méthodes que l'application de pourcentages pour les honoraires des architectes ? Je n'en connais pas.

Là, l'ouvrage est moins important que le cinéma ou le centre associatif où les taux étaient inférieurs, pour le centre associatif c'était 12,59% et 12,909% pour le cinéma, c'est le marché.

M. Dova : Je voudrais simplement dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec Fabien Feuillade parce que cette maison s'inscrit dans une continuité des équipements publics qui ont été faits dans l'opération du Noyer Doré, à savoir que l'on « joue » les matériaux fiables, on « joue » le développement durable, on « joue » les économies d'énergie, et pour nous c'est quand même ce qui compte.

Je n'ai pas trop l'habitude du bâtiment mais il me semble quand même, et j'ai regardé un peu le dossier, qu'il offre vraiment toute sécurité. Je ne veux pas critiquer la maison qu'il y avait avant mais pour y avoir assuré quelques réunions du temps où j'étais en charge du social et de la résidence Renaître, je peux vous dire que les personnes âgées qui avaient quelques difficultés à se déplacer debout devaient subir le jeu des portes qui s'ouvraient et qui se rabattaient sur elles. Donc ça va marquer un progrès. Je ne me moque pas de la maison qui va être démolie, c'était à l'époque du pré-fabriqués qui coûtait peu cher aux collectivités territoriales et qui assurait quand même un service qui a duré 30 ans. Mais entre ce que l'on va démolir, même quand c'est neuf, et ce que l'on nous propose maintenant, il y a une marge.

Même si architecturalement et dans le choix des matériaux on peut ne pas être d'accord complètement, il y a une logique dans la stratégie des équipements publics au Noyer Doré et autour qui devrait nous réjouir à l'unanimité.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et des représentés)

- 11 - Création du tramway Antony-Clamart : Modalités de la concertation préalable.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Feuillade : Il y a une chose qui me gêne dans ce qui nous est proposé, c'est que finalement on ne demande pas l'avis des usagers, notamment les voyageurs des bus. La question qui va se poser sur ce carrefour, c'est la rupture de charge, à savoir où va être mis le terminus du tramway. Cela me paraît intéressant d'avoir l'avis des gens qui prennent le bus pour aller à la Croix de Berny pour savoir si le carrefour est compliqué ou pas. C'est du deux fois deux voies, on sait que c'est compliqué pour traverser ce genre de carrefour, ça risque d'être très difficile, et quoiqu'il en soit, même avec un projet sur la voie centrale, il faudra poser la question de la rupture de charge. Je suis étonné qu'on ne demande pas l'avis des gens qui prennent le bus.

Deuxièmement, est-ce que la ville d'Antony va prendre une position sur cet aménagement ? Et si oui, va-t-on en discuter dans ce conseil ? Ma préférence irait vers la réduction d'une voie et que le tramway soit plus proche, mais je pense qu'il faut réfléchir au fait qu'on a financé un demi-échangeur à Châtenay qui devrait réduire la circulation sur le carrefour. J'aimerais qu'au sein de ce conseil ou peut-être en commission transport, on ait un vrai débat sur l'aménagement de ce carrefour, sur les impacts de l'arrivée du tramway, tout le monde est pour ce tramway mais on aurait aimé qu'il y ait une meilleure concertation, que simultanément la gare de la Croix de Berny soit modernisée, ce ne sera pas fait tout de suite et c'est dommage ; sachant qu'il faut avoir en tête qu'un jour le tramway et le TVM devraient être reliés et ne fassent plus qu'un, en tout cas qu'on le rende possible.

M. Dova : Je suis d'accord avec M. Feuillade, en tout cas sur ce troisième point. C'est plutôt un souhait que je voudrais dire mais d'abord une remarque sur le point 2 : à trop réfléchir sur ce qu'il faut faire entre une voie ou deux voies, au milieu, à gauche, à droite, on a perdu 8 mois sur le parcours des Maréchaux entre la porte de la Villette et la porte de Vincennes. A force de retourner le problème, on perd beaucoup de temps. Je crois que le STIF, ça a dû lui servir de leçon parce que pour ce qui est des tramways dans la partie Nord du département, ça semble aller plus vite.

Je souhaiterais que dans la concertation, on explique bien la chose aux gens, en détail, objectivement, et surtout qu'on rassure tous ceux dont l'opinion risque d'être un peu faussée ou bouleversée par des publications plus ou moins bienveillantes à l'égard du projet. Et j'aimerais qu'on précise par exemple que plus des deux tiers de l'emprise du tramway se font sur du foncier public, sur des voies publiques, et que le problème des expropriations n'entrera en ligne de compte que pour les plus mal lotis et que pour un très petit pourcentage. Cela pourrait rassurer les populations et je sais que le STIF, pour s'être brûlé les doigts parfois sur ce problème là, ne manquera pas de le faire remarquer. Je me permets d'insister là-dessus.

Bien sur, en ce qui me concerne je voterai la proposition de Philippe Martin mais je rajouterai quand même ce souci de démythifier l'emprise du tram sur la vie quotidienne des populations du fait qu'il va passer pour la plupart du temps sur des axes de foncier public.

M. le Maire : Il ne s'agit pas d'une concertation proposée par Philippe Martin mais par le STIF et il l'organise dans toutes les villes traversées. Et s'il y a concertation, c'est parce que c'est le lot de tous les grands projets de transport ou d'aménagement. La ville l'a faite dans le

cadre de l'aménagement d'Antonypole, et du périmètre Jean Zay, RFF l'a fait pour Massy-Valenton, et le STIF le fait pour le tramway : c'est normal. La procédure impose une concertation préalable pour consulter les usagers, les riverains, et tous ceux qui veulent s'exprimer peuvent le faire, que ce soit par internet ou que ce soit à la Mairie, dans les lieux prévus à cet effet. Que le STIF, autorité organisatrice des transports, ne consulte pas les usagers, ça me paraîtrait aberrant, Et ce n'est pas la première fois qu'il organise une consultation préalable, c'est le T 11, le onzième tramway, il y a eu déjà dix consultations préalables selon la même procédure.

Maintenant vous êtes un peu optimiste, M. Feuillade, sur la date de réalisation du tramway. Vous dites que la gare de la Croix de Berny ne sera pas refaite avant le tramway. Elle le sera peut-être parce que le tramway ne sera terminé qu'en 2021.

M. Feuillade : Après Antonypole ?

M. le Maire : La gare Antonypole sera ouverte en 2018.

M. Feuillade : On verra !

M. le Maire : Mais le STIF est moins ambitieux que le Grand Paris qui prévoit d'ouvrir sa première ligne en 2017, la ligne verte en 2018 au moins jusqu'à Massy et la ligne bleue aussi en 2018. Dès cette date les habitants de la résidence Champagne pourront prendre la ligne verte jusqu'à Orly et la ligne bleue jusqu'à Paris, alors que les travaux n'en seront qu'à leurs débuts. J'espère que la gare de la Croix de Berny sera reconstruite auparavant dans le cadre de la remise à niveau du RER B.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés)

TRAVAUX - CONTRATS

- 12 - Réhabilitation de la cuisine centrale :

. Adoption de la phase avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n° 1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

. Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et lancement de la procédure de consultation des entreprises.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme Charrier : Je voudrais demander à M. Le Bourhis s'il sait quand les travaux vont commencer ? Cela fait un an que la cuisine ne sert pas et qu'on dit qu'elle est en voie d'être réhabilitée.

M. Le Bourhis : La préparation du chantier devrait commencer au mois de septembre et les travaux commencer dans la deuxième quinzaine d'octobre.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et des représentés)

- 13 - Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la ville d'Antony et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Antony pour le bâtiment de la résidence Renaître.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des voix des présents et des représentés.)

- 14 - Demandes de subventions auprès du Département des Hauts de Seine et du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) pour la réalisation de

travaux de réhabilitation de la résidence Renaître à Antony au titre du programme 2012.

(Rapporteur : Mme Bergerol)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme Le Neouannic : La convention telle qu'elle est définie, nous avons du mal à la comprendre, on ne comprend pas si c'est une globalisation du marché public qui va être portée par la ville ou bien si c'est la mise à disposition de personnel de la ville pour réaliser les travaux. Ce sont des éléments dont on n'a pas eu directement communication lors du dernier CCAS, or ça fait partie des éléments qu'on nous a présentés dans le fait de conventionner avec la ville pour réaliser enfin ce qui était présenté et préparé depuis des années comme un des grands projets anciens.

M. le Maire : La ville va réaliser les travaux pour le compte du CCAS. Ils seront faits par la ville.

Mme Le Néouannic : Par les agents de la ville ? Pas par le biais d'appels d'offres groupés ?

M. le Maire : C'est la direction des services techniques de la ville qui passera les appels d'offres.

Mme Le Néouannic : D'accord, c'est l'instruction des dossiers qui est menée par les personnels des services.

M. le Maire : Oui. Et le CCAS assurera le paiement des travaux, c'est lui qui aura la charge finale des travaux mais ces travaux seront préparés et réalisés par la ville pour le CCAS.

M. Feuillade : Il n'y avait pas intérêt à mettre ces dépenses sur la ville ?

M. le Maire : Non, la ville ne peut pas investir sur le domaine d'autrui.

M. Rufat : Sauf que la ville était propriétaire auparavant de la résidence avant de la remettre au CCAS. On l'avait évoqué en commission et nous n'avons pas eu de réponse. Après cette réhabilitation, est-ce qu'il y aura un effet sur les tarifs payés par les résidents ou les tarifs seront-ils maintenus tels qu'ils sont ?

Mme Bergerol : Je ne vois pas dans quelle commission vous avez pu poser la question.

M. Rufat : Dans la commission Travaux.

Mme Bergerol : D'accord. Ce point sera adopté en conseil d'administration du CCAS mais ça ne changera pas les tarifs, ils seront les mêmes.

M. le Maire : Les travaux commenceront en septembre en principe.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des voix des présents et des représentés)

PERSONNEL

- 15 - Adoption d'une convention à passer avec l'association Antraide, 1 Place Auguste Mounié à Antony pour la mise à disposition temporaire de personnel au profit de la ville.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Rivet : On connaît bien l'association Antraide d'Antony qui a été créée en 1995, qui s'occupe de trouver notamment des petits travaux de bâtiment. Cette association est installée dans les locaux mis à sa disposition par la commune au Tribunal d'Instance et elle fait un travail assez complémentaire du Pôle Emploi, je dirais même qu'elle fait un travail que ne fait pas le Pôle Emploi, en fait sa ressource vient du Pôle

Emploi, ce sont des gens qui sont orientés dans le cadre de l'insertion par le travail.

J'ai plusieurs questions : premièrement, quel est le volume que l'on attend de personnel ? On a vu que c'était de façon assez exceptionnelle, est-ce que ce sont quelques personnes ou quelques dizaines de personnes ? Le coût est de 22 € de l'heure, sachant que sur ces 22 € il y a 9 € de SMIC à peu près, 4 € à 5 € de charges sociales, ce qui fait que l'association Antraide sur les 22 € touche à peu près 9 € au passage.

J'ai une deuxième question : quelle est la garantie que nous avons que lorsque l'on aura besoin de ce personnel, l'association Antraide pourra le fournir ? Une association d'insertion, ça fonctionne un peu au coup par coup, ce n'est pas parce qu'ils reçoivent beaucoup de gens que tous sont employables. Il faut passer par une période de formation de service à la personne, d'adaptation, de mise à niveau, etc. Donc comment saura-t-on qu'on a le niveau ou qu'on aura le niveau ?

Troisième question : pourquoi avoir pris un intermédiaire ? Nous finançons une Maison des Entreprises et de l'Emploi dont une des deux missions est l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans. Il y a 300 jeunes sans emploi sur notre commune, pourquoi ne pas passer une convention directement avec le Pôle Emploi qui, lui, a la ressource ? 300 jeunes, il y a non seulement des jeunes mais il y a aussi le public qui bénéficie du RSA puisque la deuxième mission de la Maison des Entreprises et de l'Emploi, c'est le RSA. Et juste à côté de la MDEE que la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a installée, il y a le Pôle Emploi qui, lui, reçoit l'ensemble des chômeurs de longue durée. Les dispositifs d'insertion bénéficient en général de contrats aidés, des contrats dits « d'insertion » et c'est le Pôle Emploi qui labellise l'emploi et la personne. Donc on a des organismes que nous payons juste à côté : Maison des

Entreprises et de l'Emploi, Pôle Emploi, pourquoi passer par une association qui s'appelle Antraide plutôt que de travailler directement avec le Pôle Emploi ? Cela ne coûterait rien et ce serait les mêmes personnes qui seraient prises en charge, sauf qu'elles ne passeraient pas par l'association Antraide, elles viendraient directement ici. Cela permettrait aux mêmes personnes d'être employées. On a besoin de faire ce geste en matière d'emploi, mais donc, première question : Quel est le volume nécessaire ? Deuxième question : quelle garantie avons-nous que l'association sera capable pour un « coup de bourre » de fournir ces personnes ? Et troisième question : pourquoi va-t-on encore payer pour un service que le Pôle Emploi et la Maison des Entreprises et de l'Emploi nous rendraient gratuitement parce qu'on les finance ?

En plus ce serait plus rapide parce qu'il n'y aurait pas d'intermédiaire. J'espère que vous vous rendez compte que là encore il y a une dépense qui, à mon avis, n'est pas nécessaire. Donc j'aimerais sur ce sujet avoir des réponses à mes questions et que vous ne passiez pas directement au vote comme vous l'avez fait tout à l'heure.

Mme Buzelin : Est-ce que d'autres associations seraient sollicitées pour fournir ce type de prestations ? C'est vrai qu'au prix horaire pratiqué de 22,50 €, je me demande si ce n'est pas une subvention déguisée au profit d'Antraide. Il est important d'avoir ce type d'association mais pourquoi passer par Antraide et uniquement par Antraide ?

Deuxième question : Est-ce que l'embauche directe de salariés ne serait pas nécessaire ? Je parle d'embauche par la ville.

M. le Maire : D'abord pour M. Rivet, concernant le budget, on l'a évalué grossièrement entre 10 000 € et 15 000 €. Il s'agit uniquement de manutention, de transport de tables et de chaises pour les manifestations notamment au printemps et à l'automne. Donc nous pensons qu'il n'y a

pas de problème pour trouver du personnel, même pas formé, pour faire de la manutention. C'est le travail de base le plus simple sur lequel on ne risque pas d'avoir des problèmes.

M. Rivet : Pourquoi ne pas embaucher directement ?

M. le Maire : Il s'agit de manutention ponctuelle.

Par ailleurs vous disiez : pourquoi est-ce qu'on passe par Antraide ? Parce qu'il n'y a que Antraide qui offre ce type de prestations. En matière d'insertions, on fait appel à Crysalis Informatique pour l'informatique, nous faisons travailler Crysalis Espaces Verts pour nos espaces verts, nous soutenons l'IEPC pour former du personnel de service et de maison. Nous recourons aussi aux emplois aidés pour le personnel communal. En 2010, quand ce dispositif a été lancé, on était arrivé à 51 contrats aidés. Abandonné en 2011 par l'Etat, ce dispositif a été réactivé en 2012 et je signe chaque mois 3 ou 4 contrats, on en est à 14 à ce jour et si on continue à ce rythme, on arrivera à 51 avant la fin de l'année. Donc l'insertion, on la pratique régulièrement et massivement. S'agissant de l'espèce de manutention ponctuelle, nous avons pensé à Antraide parce qu'elle sait faire, c'est de l'insertion, on a besoin d'entreprises comme Antraide et ce n'est pas de l'argent gaspillé que de faire appel à Antraide.

M. Rivet : Ma première question portait sur le volume de personnel ?

M. le Maire : On a 10 000 € de budget, faites le calcul vous-même.

M. Rivet : 10 000 divisés par 22,50, c'est ça ?

Deuxième question à laquelle vous n'avez pas répondu : le personnel disponible existe au Pôle Emploi et vous dites vous-même que vous employez directement des contrats aidés, quelle est la plus-value d'Antraide qui a déjà beaucoup de travail parce qu'il y a beaucoup de

chômeurs ? J'ai donné le chiffre 300 jeunes et je ne parle pas des chômeurs de longue durée sans qualification ? Pourquoi ne pas employer vous-même des contrats aidés dont le but est bien l'insertion ? Vous le faites déjà et nous approuvons, donc pourquoi ne pas continuer cela ?

M. le Maire : Qu'est ce que vous avez contre Antraide ? Je ne sais pas pourquoi vous avez une dent contre cette association, je vous sens agressif.

M. Rivet : Non, je les connais. J'ai commencé par dire que c'est une association qui travaille très bien, qui est utile en complément du Pôle Emploi...

M. le Maire : Alors pourquoi voulez-vous la priver de travail ? La ville lui propose un marché...

M. Rivet : Antraide n'est pas là pour avoir du travail mais pour permettre à des personnes d'être embauchées. Elle ne fait pas de bénéfices, ce n'est pas une entreprise privée.

M. le Maire : Nous n'avons pas de personnel d'insertion sans passer par Antraide pour ce type de besoins ponctuels.

M. RIVET : Adressez-vous au Pôle Emploi.

M. le Maire : Et alors à quoi sert Antraide si Pôle Emploi fait le travail lui-même ?

M. Rivet : Si elle n'existait pas, ça prouverait que Pôle Emploi marche bien.

M. le Maire : Si on s'adresse à Antraide, c'est parce qu'elle peut nous fournir quelqu'un pour une demi-journée par exemple, pour des extras, etc. On ne s'adresse pas à Pôle Emploi pour avoir une personne une demi-journée.

M. Rivet : Vous avez des contrats aidés, prenez des contrats aidés.

M. le Maire : On en a mais c'est pour des durées de 6 mois ou d'un an, certainement pas pour une demi-journée. Je vous sens très agressif vis-à-vis d'Antraide.

M. Rivet : Je suis agressif, si tant est que je sois agressif, vis-à-vis de vous, pas vis-à-vis d'Antraide. Avec Antraide je n'ai aucun problème, d'ailleurs je les connais bien et ils ont suffisamment de travail.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

EDUCATION

**- 16 - Sectorisation des écoles maternelles et élémentaires –
Modificatif.**

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme Charrier : Nous apprécions le souci de cohérence qui semble présider à la décision de regrouper tous les enfants de la maternelle Jean Moulin sur l'élémentaire Velpeau. Cela évite en effet la séparation des enfants qui avaient lié connaissance et facilite leur entrée en élémentaire.

D'autre part, en ce qui concerne les capacités d'accueil, vous avancez que l'école élémentaire Velpeau est en mesure d'accueillir ce nombre supplémentaire d'élèves et que cela allégera les effectifs de l'école élémentaire Jules Ferry. Ce point est pertinent mais encore faudrait-il que nous ayons des chiffres précis, peut-être pourrez-vous d'ailleurs nous les donner.

Cependant, il est d'autres critères tout aussi pertinents pour avaliser une telle décision, à savoir la proximité de la zone scolaire et la dangerosité du parcours à effectuer pour les enfants. Or, pour ce qui est de la rue des Iris et de l'allée d'Orléans, et même dans une moindre

mesure la rue Jean Moulin, ce secteur est plus proche du groupe scolaire Jules Ferry que de celui de Velpeau. Pour ce qui est de la dangerosité, les rues concernées se situent toutes de l'autre côté de la RD 920 et obligeront parents et enfants à au moins deux traversées quotidiennes de cette voie, ce qui n'est pas sans danger.

Tenant compte de ces éléments, nous voterons contre cette délibération.

M. Feuillade : Compte tenu de cette question de la traversée de la RD 920, quelle a été la concertation mise en œuvre avec les parents d'élèves sur cette question ? Avez-vous discuté de cette question lors des conseils d'écoles ?

M. Le Bourhis : Globalement il n'y a pas eu de concertation avec les parents d'élèves, pour une fois, mais cette décision tenait aussi aux remarques des parents qui déploraient d'avoir, en habitant la rue Jean Moulin, l'allée d'Orléans et la rue des Iris, à partir à l'opposé des transports de la gare d'Antony pour revenir ensuite sur leurs pas et aller chercher des moyens de transport à la gare d'Antony.

Sur les remarques concernant l'idée de changer la sectorisation, les échos que j'en ai eus sont plutôt positifs, c'est l'idée d'avoir un trajet qui rapprocherait davantage les familles des moyens de transport.

Mme Bergerol : Mme Charrier, je suis très déçue par votre remarque parce qu'au service Petite Enfance, on avait pour projet de changer la sectorisation de ces deux rues pour coller plus à la sectorisation des écoles, cela arrange les familles pour emmener leurs aînés à l'école et les plus petits à la crèche de l'Aurore, et on voulait les sectoriser sur la future crèche les Coccinelles. Donc ils vont devoir aussi traverser la RD 920.

M. Feuillade : Il y aura peut-être des aménagements de sécurité sur la RD 920 ? Il faut l'espérer.

M. Le Bourhis : Au niveau de la sectorisation, il y a toujours un agent municipal qui assure la sécurité de la traversée de la RD 920 au niveau de Jeanne d'Arc.

M. Dova : Je ne dis pas que l'agent n'y est pas mais ce qui est vrai aussi, c'est que les gars qui descendent en voiture la rue Jeanne d'Arc roulent comme des fous, et quand ils prennent le tourne à gauche pour repartir sur Paris, je n'en vois pas beaucoup qui s'arrêtent pour laisser passer les enfants, les mamans, les mémés et les landaus traverser tranquillement ! Donc il faudra renforcer à ce niveau, M. Feuillade a raison, sinon on aura des problèmes.

M. Serin : Nous avons tout de suite vu qu'il fallait sécuriser, je n'ai pas d'autre chose à rajouter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 39 voix pour et 6 voix contre.)

AFFAIRES DIVERSES

- 17 - Prise en charge par la commune de frais de justice engagés pour la défense de plusieurs élus municipaux suite à des propos injurieux et diffamatoires tenus publiquement lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 27 mars 2012.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Le 27 mars 2012, des propos de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de plusieurs élus du conseil municipal ont été prononcés publiquement lors de la réunion du conseil d'administration du CCAS : M. Christian Ollivry, M. Pascal Colin, Mme Mireille Bugat et Mme Véronique Bergerol, qui ont déposé plainte pour

injure publique et diffamation le 29 mars et le 30 mars 2012. Ils ont demandé à la commune de leur accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure pénale ainsi engagée. En effet l'article L 2123-35 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux ou suppléants ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant le préjudice qui en est résulté.

Dans ces conditions il est demandé au conseil municipal de délibérer pour prendre en charge, sur le budget communal, les frais d'avocat et de justice qui pourront être exposés dans le cadre de cette procédure.

M. Feuillade : D'abord, je voudrais commencer cette intervention en saluant la retenue de Mme Messaoudi et de Mme Vlastos qui ne participent pas à cette farce. Je crois en tout cas que Mme Messaoudi était là et je salue sa position.

D'autre part, je ne pense pas que ce soit une bonne méthode : D'abord je ne suis pas sûr qu'il faille délibérer, nous ne sommes pas obligés de passer en conseil municipal pour cela. Ensuite se pose la question de savoir si les personnes incriminées peuvent bénéficier aussi de la protection fonctionnelle, puisqu'elles sont élues, est-ce que les personnes qui sont mises en cause dans le cadre de leur mandat peuvent elles aussi bénéficier pour leur défense de cette disposition ? On verra d'ailleurs si elles le demandent, cela m'étonnerait.

Mais ce que je veux dire surtout, c'est que ce n'est pas une façon de faire de la politique parce qu'on est quasiment dans de l'intimidation. Je pense sincèrement -et j'aurais voté avec les deux mains- que l'on

pourrait financer une formation à M. Colin pour savoir tenir un conseil et cela aurait peut-être évité des débordements qui se sont passés. Je trouve tout cela pas correct de la part de ceux qui portent plainte et pas correct de le passer en conseil municipal.

Mme Bergerol : J'ai pris note avec satisfaction que Mme Buzelin a rectifié et a regretté ses propos en début de conseil municipal à l'encontre des personnes âgées d'Antony puisque le terme de « Pétainistes » avait été entendu par tout le monde, et je prends note que vous l'avez rectifié. D'autant plus que c'est vrai que ces propos ne s'y prêtaient pas du tout et que maintenant, de nos jours, la plupart des personnes âgées étaient plutôt enfants ou très jeunes pendant la guerre.

M. Rivet : Monsieur le Maire, il y a certains moments qui sont graves et celui-là en est un. C'est la première fois depuis le début de la mandature que des membres du conseil vont en justice les uns contre les autres et qu'une délibération traduisant ce fait nous est proposée. Je pense que vous auriez pu jouer le rôle qui est le vôtre d'animer le conseil municipal en faisant une réunion de conciliation avec les présidents des groupes et les personnes intéressées et qu'on aurait pu trouver une solution autre que ce fait qui est quand même très grave, à savoir des membres du conseil –en tout cas une partie- qui sont amenés théoriquement à travailler ensemble qui vont en justice.

Je regrette que vous n'ayez pas joué votre rôle qui était d'essayer d'arranger les choses avant. C'est ce qui se fait en général dans des espaces démocratiques normaux. Cette délibération est sur la table, elle n'aurait jamais dû y être et je vais vous expliquer pourquoi : Mme Bugat, Mme Bergerol, M. Ollivry et M. Colin, conseillers municipaux de notre ville, demandent à « pouvoir bénéficier de fonds publics pour assurer les frais d'avocats et de justice liés à la défense de leur honneur », c'est ce

qui est écrit, « offensé lors de la réunion du conseil d'administration du CCAS dont ils sont membres ». Ce sont ces mêmes personnes, appartenant à la majorité municipale, qui ont, sans état d'âme, refusé d'augmenter le budget de ce même organisme dont la mission s'exerce bien évidemment au profit de ceux de nos concitoyens qui sont en difficultés, et en particulier des personnes âgées ! Ces collègues demandent de l'argent public pour défendre leur honneur mais refusent de l'argent pour nos concitoyens en difficultés !

Et le comble de l'impudence, c'est que l'altercation qui est en partie à l'origine de la plainte portait sur les personnes âgées que ces mêmes personnes se vantaient de défendre...

M. Serin : Démago !

M. Rivet : S'ajoute à cela que les frais de justice pourraient facilement atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, somme qui, je le rappelle, correspond au salaire annuel d'une assistante de vie dont manque cruellement le CCAS qui éprouve les plus grandes difficultés à assurer le remplacement de personnels indisponibles. Mais la défense de l'honneur de certains est prioritaire ! Je n'étais pas présent lors des événements ayant amené au dépôt de plainte, mon intervention se base à partir de la délibération et à partir de la plainte qui nous a été communiquée, dont le libellé nous a été communiqué quand nous l'avons demandé aux services de la Mairie.

J'invite M. le Maire et les plaignants qui n'ont apparemment pas les moyens financiers de se défendre tout seuls à considérer qu'il y a d'autres moyens de procéder entre élus adultes responsables. Ainsi, Madame le Maire adjointe à l'urbanisme a su régler de façon amiable il y a quelque temps un différend qui l'opposait à des membres de l'opposition à propos d'écrits publics d'opinions qui, estimait-elle,

mettaient en cause leur honneur, elle a à juste titre considéré que c'était une affaire privée qui devait se régler sans appel de fonds au conseil.

Moi-même, Monsieur le Maire, j'ai été traité il y a quelques mois par vous, dans cette salle, vous M. le Maire, premier magistrat, de « menteur incompetent », je n'ai pas besoin d'un juge pour savoir que je ne suis pas un menteur ni un incompetent, j'arrive à me débrouiller tout seul et j'ai considéré que ces propos étaient avant tout politiques et non personnels. J'ai constaté qu'ils desservaient plutôt l'honneur de son auteur, lorsque vous vous énervez Monsieur le Maire et que vous tenez ce genre de propos, cela vous dessert plutôt que cela vous sert, et ça démontre la faiblesse de votre argumentation quand vous injuriez les gens comme ça, mais je n'ai bien sûr pas porté plainte. Il existe d'autres façons de résoudre les difficultés de personnes plutôt que d'aller en justice et de demander des fonds publics.

Mon collègue disait tout à l'heure qu'il serait bon de financer des cours pour la personne qui conduit les débats au CCAS, il serait peut-être possible aussi de donner des cours aux gens pour savoir ce que c'est que la vie en commun et le travail en groupe.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les plaignants, cette délibération est indigne de la confiance que nous ont accordée les électeurs, ils ne nous ont pas élus pour que l'on aille en justice, n'étant pas ici pour défendre des intérêts personnels avec de l'argent public mais pour promouvoir l'intérêt général. Je vous invite donc fortement, M. le Maire, à retirer cette délibération, et Messieurs et Mesdames les plaignants, à retirer votre plainte. Si vous la maintenez, cela ne vous honorera pas beaucoup. C'est un moment sérieux, M. le Maire, je pense qu'il doit être pris au sérieux. Si vous ne me répondez pas, je ne vous en voudrai pas.

M. Colin : Je suis dans la vie municipale depuis une trentaine d'années, je n'ai jamais porté plainte à l'encontre de mes collègues et je trouve d'une façon générale qu'on est capable dans la courtoisie et dans le respect mutuel de trouver des solutions. Je suis plutôt dans le consensus et la médiation et rarement dans l'opposition. J'ai entendu les propos de Mme Buzelin tout à l'heure, ils sont ce qu'ils sont, mais je pense que lorsqu'on s'engage dans la vie politique, -Mme Le Néouannic est présente et elle pourra réagir- lorsque vous vous engagez dans l'action publique et locale, j'ai entendu quelquefois mon honorable collègue et je n'ai aucune animosité à son égard, ce n'est pas un problème personnel, on peut me traiter de « représentant de la droite la plus bête du monde », ce sont des expressions politiques, et j'ai en face de moi des représentants de « la gauche la plus intelligente du monde » sans doute, je les en félicite et c'est très bien, mais par contre, lorsque des expressions comme « corrompu », « malhonnête » sont utilisées, j'estime qu'une ligne est franchie. Et je crois que nous sommes un certain nombre d'élus à considérer que le respect que nous devons avoir les uns vis-à-vis des autres doit se faire au niveau du débat d'idées et il ne s'agit pas de se traiter de « corrompu », de « malhonnête » et je passe l'expression « vous êtes encore plus nuls que M. le Maire ! », pourquoi pas tant qu'à faire ?

S'il y avait des excuses publiques qui nous étaient adressées avec un engagement de notre collègue d'arrêter ce type de comportement et d'être respectueux les uns vis-à-vis des autres, nous l'accepterions sans difficultés.

Mme Le Néouannic : Je crois qu'il y a deux choses : dans les expressions qui ont été citées par M. Colin, il y a des mots, des formules de vocabulaire que je connais bien, que beaucoup ici peuvent reconnaître

comme étant des propos que j'ai pu tenir, et que j'assume, et s'ils ont blessé, je m'en excuse devant l'ensemble du conseil. Mais je réfute un certain nombre des mots qui me sont attribués, qui n'ont jamais été prononcés dans ma bouche, je l'affirme haut et fort.

Par contre, M. le Maire, j'insiste parce que je vous ai fait parvenir un courrier sur le fonctionnement du CCAS, nous avons depuis quatre conseils d'administration systématiquement demandé communication d'un certain nombre de documents car, comme la loi l'exige, pour attribuer des aides, il faut qu'il y ait des règlements, ceux-ci normalement font l'objet d'une délibération, or nous n'avons ni ces délibérations, ni ces règlements. Nous n'avons par ailleurs ni communication du nombre de dossiers qui ont été examinés, ni communication des critères sur lesquels ont été affectées les sommes. Pour connaître le fonctionnement d'un certain nombre de CCAS, y compris des CCAS dirigés dans des villes de droite, je pourrais vous citer Châtenay-Malabry, on n'a aucune difficulté à avoir l'ensemble des informations. Cela fait quatre conseils d'administration, quatre fois que nous demandons communication de ces dispositifs et de ces règlements. Vous comprendrez -et je veux bien répéter que je m'excuse- que ça devient complètement impossible de travailler et de représenter l'opposition au conseil d'administration si nous n'avons pas un minimum de transparence dans l'affectation et le travail social effectué par les services du CCAS.

C'est cette demande que j'ai communiquée au président du CCAS et j'espère de votre part, et je suis disposée à venir vous rencontrer avec M. Colin, que l'on trouvera les modalités pour qu'enfin, au conseil du CCAS, nous obtenions les documents qui nous permettent de juger en connaissance de cause.

Mme Buzelin : Tout à l'heure, je vous ai donné une explication par rapport aux propos que j'avais tenus au conseil municipal, moi ce que je regrette au niveau des comptes rendus du CCAS, c'est que ce sont des comptes rendus qui sont loin d'être impartiaux. Ils sont tendancieux, avec en plus des inexactitudes. C'est plus l'esprit qui règne dans ce CCAS qui me gêne, un esprit où l'on se considère comme président et où l'on n'hésite pas à avoir des interprétations qui sont exagérées. J'ai lu les plaintes et je me suis dit : mais c'est l'école maternelle, c'est vraiment ridicule ! Monopoliser du temps de fonctionnaires de police et de la justice, des avocats, de l'argent, mais où est-on ? A la maternelle ! Je trouve que c'est une perte de temps, une perte d'argent et je trouve vraiment dommage qu'on en arrive là. Je ne pensais pas que des personnes qui se disent ouvertes, prêtes au dialogue, puissent en arriver là et je suis franchement déçue. Le Nouveau Centre, pour moi, ce n'était pas cela, ce n'était pas vouloir absolument dire : on y va, il y a un propos dit déplacé, etc ! Je trouve que c'est très décevant de la part de personnes dont je croyais qu'elles avaient une hauteur de vue un peu plus élevée. C'est la maternelle, c'est une perte de temps pour les tribunaux, pas pour les avocats puisqu'ils vont gagner beaucoup d'argent, mais c'est un peu lamentable et les fonctionnaires de police ont autre chose à faire que de recevoir des plaintes de « machin m'a dit, machine m'a dit, etc » ! Les fonctionnaires de police ne sont pas assez nombreux, ils ont autre chose à faire que de s'occuper de cette petite guéguerre au sein d'un CCAS.

M. Ollivry : Je suis complètement d'accord avec ce que vous venez de dire, les fonctionnaires de police ont vraiment autre chose à faire. Je suis d'accord aussi sur les remarques de Mme Le Néouannic et sur les débats qui doivent avoir lieu au CCAS, débats sereins et

démocratiques. Il faut qu'on s'améliore, aucun problème, et on peut aussi faire notre mea culpa.

Ce qui s'est passé, il faut le rappeler quand même, et vous vous trouvez un certain nombre d'excuses pour nous dire : vous en faites beaucoup pour pas grand-chose, et là je ne suis pas d'accord : Vous avez passé les uns et les autres la ligne rouge et il fallait marquer le coup. A un moment donné, lorsque le débat devient injurieux, devient agressif, coléreux, parce que vous êtes arrivée en retard et que vous n'avez pas vu passer les cinq délibérations qui ont été votées complètement normalement, vous vous êtes mise en colère, vous avez injurié et vous ne gardiez plus votre contrôle.

Je suis désolé, nous devons débattre des problèmes y compris du budget et de tous ces problèmes qui sont techniques, des problèmes de fonctionnement, mais vous ne devez pas mélanger les genres et vous devez garder votre sang-froid comme nous devons garder aussi notre sang-froid. Nous avons aussi nos problèmes et il faut que tout se passe pour le mieux, nous devons vous respecter comme vous devez le faire et comme on le fait régulièrement au conseil municipal.

M. Serin : Je suis sensible à ce qu'a dit M. Ollivry et à ce qu'a dit Mme Le Néouannic. Mme Buzelin a présenté ses excuses l'autre jour, j'approuve, mais parfois il faut quand même savoir s'arrêter.

M. Nehmé : Un témoignage à propos du climat qui traîne depuis quelques mois : ici et dans d'autres instances, certaines personnes recourent systématiquement à la violence verbale et à des propos qui n'ont pas lieu d'être. Ce n'est pas bon pour la démocratie, ce n'est pas bon pour l'image que l'on donne de la ville d'Antony.

Pendant le débat de Massy-Valenton on a eu droit à certaines interventions et la garante de cette concertation, a sorti son rapport il y a

quelques jours, je peux vous lire ce qui est marqué textuellement page 9 : « Certains participants ont eu recours à la violence verbale en guise d'arguments ». Violence verbale adressée à l'animateur représentant le maître d'ouvrage et à moi.

Aujourd'hui, sur le marché, une personne connue de l'opposition m'a traité d' « assassin ». il faut que ça cesse, je ne comprends pas pourquoi cette violence verbale gratuite ?

M. Dova : Comme François Rivet je n'étais pas à cette réunion et je ne le regrette pas car ça avait l'air d'être assez chaud !

Je ne voudrais pas jouer les vieilles barbes, mais puisque je suis le doyen de cette assemblée, je peux vous dire que des affrontements verbaux, que ce soit ici ou au conseil général, j'en ai vécu quelques-uns, avec des gens qui sont devenus par la suite de très grands copains et qui le sont toujours. Je crois qu'il ne faut jamais oublier, quelles que soient les sensibilités politiques que nous représentons -et Pascale Le Néouannic l'a fait remarquer tout à l'heure- que quand on revendique le fait d'être élu, c'est-à-dire représentant du peuple pour servir la République parce que ce n'est pas des grands mots, c'est la réalité de nos engagements d'élus locaux, il y a un certain nombre de règles du jeu qu'il vaut mieux digérer rapidement plutôt que de les réfréner pendant tout un mandat. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de la retenue, il faut avoir de la retenue verbale, Pascale et moi-même nous nous sommes suffisamment coltinés pour savoir que ça nous échappe parfois, celui qui parle en face nous agace et ça fait monter la température, mais s'il est exact que des injures du tonneau comme on nous l'a dit tout à l'heure ont été proférées, je ne peux que le déplorer et engager ceux qui ont laissé parler leurs nerfs ou leur parole à apprendre un peu mieux leur métier

d'élus locaux. Parce qu'au travers de nos réactions, au travers de nos insultes, nous sommes aussi jugés.

Alors je ne suis pas là pour discuter de l'opportunité ou pas de maintenir le rapport, de l'amender, de le rediscuter, il y a une proposition de rapport, il faudra voter en âme et conscience, mais vous dont c'est le premier mandat, vous n'aurez pas trop d'un mandat pour apprendre à être tolérants, respectueux de l'adversaire et respectueux des autres. Vous parliez de l'avocat tout à l'heure mais quand vous signez votre statut d'élu local, ça vous autorise à demander la protection moyennant monnaie de votre employeur, c'est-à-dire de la collectivité territoriale que vous représentez, ce n'est pas un tour de passe-passe ni un avantage déguisé, ce sont les textes, vous pouvez les relire. Et si je faisais une interrogation écrite pour savoir qui a lu le statut de l'élu local à fond avant de se présenter aux élections, je pense que ce ne serait pas terrible !

Voilà ce que je voulais vous dire en tout esprit de conciliation, Monsieur le Maire, vis-à-vis de tous les participants à ce conseil d'administration.

M. Feuillade : Je voudrais relever un flou puisque mon nom a été cité par M. Nehmé, je vais te dire une chose : on a été tous les deux aux mêmes réunions de concertation de Massy-Valenton, et nous n'avons pas la même stratégie, je te le rappelle parce que je ne suis pas toujours dans le combat que tu poursuis. Et d'ailleurs tu étais tellement seul à cette concertation que tu es venu t'asseoir à notre table et qu'on a bien rigolé ! Je n'ai jamais été agressif à ton égard.

M. Nehmé : Mais je ne parlais pas de toi !

M. Feuillade : Il ne me semble pas avoir traité quelqu'un dans ma vie d' « assassin » !

M. Nehmé : Mais je ne parlais pas de toi ! Je t'ai dit que tu as eu en même temps que moi le rapport issu de la concertation, je n'ai pas dit que tu étais mis en cause.

Mme Le Néouannic : Plusieurs choses : d'abord j'insiste et je réfute un certain nombre de termes qui me sont attribués, je souhaite que ce soit au procès-verbal. Monsieur Dova, vous savez bien que l'on s'est confronté au conseil d'administration de l'hôpital Erasme un certain nombre de fois politiquement, et on ne s'est pas insulté, on a toujours su travailler en défendant nos points de vue, même à des moments difficiles quand il a fallu voter contre le budget d'Erasme du fait de la tutelle qui s'imposait financièrement à l'hôpital. Donc on peut avoir des débats francs, longs et intéressants, même avec parfois quelques mots.

Mais je voudrais quand même vous rappeler qu'en vie politique, je ne suis pas nouvelle, et la dernière fois où j'ai été candidate aux législatives sur cette ville, pour ceux qui ont un peu de mémoire, l'ensemble des panneaux électoraux le matin de l'ouverture des bureaux de vote avaient été tagués et je n'ai pas oublié ce qui était inscrit sur l'affiche : on avait tagué le D et le E de « députée » et ça faisait « votre pute » ! Cela fait rire mais ce sont des éléments qu'on « se tape » pendant des années et des années ! Je n'ai jamais entendu ici la majorité s'excuser, même si ça n'était pas vous j'imagine. Je n'ai jamais entendu un petit mot de sympathie à mon encontre à ce moment là. Donc s'il vous plait, en politique, on en voit et on en entend beaucoup et on en subit beaucoup, souvent plus encore quand on est une femme, un certain nombre de personnes ici le savent.

M. Serin : Mais vous n'avez pas eu la moitié de ce que, moi, j'ai eu !

Mme Le Néouannic : Je vous laisse à vos médailles mais je voudrais dire ici qu'il n'y a pas d'un côté ceux qui seraient corrects et de l'autre ceux qui seraient incorrects.

M. le Maire : Je n'ai pas participé à la réunion du CCAS où ont été proférées les injures alléguées. Je n'en ai pas été témoin, mais cette affaire reflète le climat anormalement agressif, anormalement violent que certains entretiennent dans cette ville alors que franchement il n'y a pas de raisons. On peut comprendre que les mots dépassent la pensée quand les débats atteignent leur paroxysme mais pas en permanence, tout au long de l'année et des mandats. C'est d'ailleurs, peut être plus par écrit que par oral. Nous subissons ce climat en permanence. Alors que la politique que nous menons est équilibrée, la ville est équilibrée, il n'y a pas de disproportion sociale très vive, la ville ne cherche pas à créer des clivages, on devrait s'entendre. Alors pourquoi cette violence ? Je vais donner un florilège de ce que nous entendons et de ce que nous lisons à longueur d'année dans la presse de l'opposition et dans les tracts de l'opposition : « Sénant gave les promoteurs ». C'était dans Antony Hebdo, c'était une appréciation qui méritait encore plus que celle-ci une action judiciaire, mais je ne suis pas intervenu. Ou encore « Antony, paradis des promoteurs », c'était encore dans Antony Hebdo. Ou encore « Le grand détournement : pour qui roule la majorité municipale ? » Pour les promoteurs, évidemment faut-il comprendre je pense. La majorité municipale roule pour les promoteurs ! Dans quel intérêt d'après vous ? Toujours dans Antony Hebdo : « Nouveau cadeau aux promoteurs ». Des cadeaux, pour quel retour pensez vous ? Encore autre chose : « Petits arrangements entre amis en catimini ».

Tout ceci mériterait que nous réagissions. Il s'agit d'accusations de prévarication très claires, que votre agence de presse ou vos tracts

lancent en permanence ! Sans compter les insinuations et rumeurs que vous lancez contre les uns et les autres ici et que vous propagez dans la ville.

Je comprends que Pascal Colin et ses collègues du CCAS en aient eu assez et que cette fois-ci, ils aient réagi. Je me permettrai peut-être de réagir aussi la prochaine fois, je vous avertis.

M. Meunier: Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous remercier pour la publicité que vous venez de faire à Antony Hebdo.

M. le Maire : Vous l'expliquerez au juge la prochaine fois !

M. Rivet : On parle beaucoup de respect, je voudrais dire quand même que le respect commence par l'écoute des autres et par considérer que ce qu'ils disent peut être intéressant. Vous avez tout à l'heure refusé de répondre à mes questions, le manque de respect commence là et tout ce dont vous venez de parler, de cette pseudo ambiance délétère, commence aussi par là. Lorsqu'on pose des questions et que l'on dit que nous voulons participer aux projets de la ville, que nous voulons une concertation avec les citoyens et que vous répondez « non, non, non », le manque de respect est d'abord là. On respecte les gens lorsqu'on les écoute et qu'on leur permet de participer lorsqu'ils désirent le faire. C'est vous qui commencez par ce manque de respect. Respecter, c'est écouter, et c'est participer pour nous, alors je vous invite à recommencer le débat du point de tout à l'heure où vous m'avez coupé la parole et pas voulu répondre à mes questions. Je ne vous ai pas injurié, je vous ai juste posé des questions et vous n'avez pas voulu y répondre.

M. le Maire : Mais nous n'avons jamais lancé des accusations contre vous, nous ne vous avons jamais accusés de quoi que ce soit alors que vous, vous nous accusez à longueur d'année de collusion avec les promoteurs, ce qui relève de la diffamation.

M. Feuillade : Il y a parfois des tribunes de la majorité qui ne sont pas très brillantes !

M. Rivet : La tribune de la majorité n'arrête pas de nous attaquer !

M. le Maire : Mais gentiment.

M. Rivet : Non, pas du tout...

M. Feuillade : Vous dites qu'on n'habite pas la ville !

M. le Maire : Et alors ?

M. Feuillade : Vous nous traitez de menteurs ! Il y en a eu des lourdes, on y réfléchira aussi !

M. Dova : Je crois qu'il est temps qu'on revienne à un apaisement de la séance. J'en reviens au texte du rapport : en fin de compte, ce que vous nous demandez, c'est qu'au cas où l'un des quatre plaignants irait au bout de son dépôt de plainte et qu'il ait des frais, ces frais soient couverts par la commune. Peut-être que ça peut se voter, mais peut-être aussi que les quatre plaignants, après avoir participé à une réunion dans votre bureau avec ceux qui les ont insultés, pourraient en rester là ? Et je crois que la leçon de démocratie serait bonne pour tout le monde, il n'y aurait ni perdants ni gagnants et on en sortirait plus majeurs et plus apaisés. Voilà la proposition que je fais si vous m'y autorisez.

M. Colin : Je pense que nous sommes tous favorables au dialogue, donc nous pouvons en discuter démocratiquement après le vote.

M. le Maire : Donc nous allons voter sur la demande de protection et je suis ouvert à toute discussion avec les plaignants et les accusés.

M. Rivet : Alors vous ne faites pas voter la délibération ?

M. le Maire : Si, nous allons voter et nous verrons si elle servira.

Mme Buzelin : Je voudrais juste signaler qu'il y a un CA du CCAS mardi prochain, personnellement je considère que je n'ai pas insulté et je

communiquera pour la petite histoire les plaintes à l'ensemble des membres du CCAS pour qu'ils voient à quel niveau certains membres du CCAS sont prêts à aller en justice, sauf si les plaintes étaient retirées d'ici mardi prochain.

M. Serin : On voit votre réaction !

M. Buzelin : Je suis très déçue par ce type de comportement et c'est intéressant que l'ensemble des membres du CCAS soient au courant des plaintes qui sont déposées à l'encontre de certains conseillers municipaux. Pour que le compte rendu soit complet, il faut leur communiquer ces plaintes pour qu'ils voient à quel niveau se situe la majorité ! A moins que vous ne retiriez votre plainte vous-mêmes parce que vous vous rendez compte du ridicule de la situation !

Mme Le Néouannic : J'étais favorable à la proposition de Monsieur Dova mais je n'ai pas très bien compris ce que vous souhaitiez faire ? Est-ce que vous retirez la délibération ?

M. le Maire : Non, nous votons la délibération mais elle ne servira que si la plainte est maintenue.

Mme Buzelin : Vous avez entendu des propos injurieux que j'aurais tenus pendant ce CCAS ?

M. Serin : Je fais confiance à mes amis.

Mme Buzelin : Alors vous devriez leur demander. J'ai peut-être été maladroite, il est important que l'ensemble des membres du CCAS voient le niveau atteint par certains membres du CCAS qui sont prêts à aller en justice. Sous couvert d'apaisement, de démocratie, etc, on va en justice ! Je suis complètement d'accord avec M. Dova sur le fait qu'il faut calmer le jeu ; mais à partir du moment où ces personnes ne veulent pas calmer le jeu d'ici le prochain CA du CCAS qui se tiendra mardi prochain, il me

semble pour des raisons de transparence important d'avertir l'ensemble des membres du CCAS que des plaintes sont déposées.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)

- 18 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions régionales au titre du dispositif « Médiation, Prévention et Protection » pour l'année 2012.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. Rivet : Ces actions sont nécessaires et nous les approuvons, mais une fois de plus, je me demande pourquoi on n'essaye pas de les étendre progressivement à l'ensemble de la ville. On ne va pas me faire croire que promouvoir la citoyenneté et développer la solidarité est une action nécessaire uniquement dans le quartier du Noyer Doré. C'est valable partout, on a besoin partout de citoyenneté et de prévention.

« Restaurer le rôle éducatif des parents », c'est pareil, c'est quelque chose qui, de façon adaptée, pourrait se faire sur l'ensemble de la ville. Que le Noyer Doré, dans le cadre de la politique de la ville, soit prioritaire, bien évidemment, mais faisons tout ce qui peut éviter de stigmatiser ce quartier, que l'on fasse certaines actions dans ce quartier et que l'on n'en fasse pas dans le reste de la ville, c'est à éviter. On pourrait étendre progressivement ce type d'actions, et qu'on ne me réponde pas que ça coûte cher car j'ai signalé tout à l'heure qu'il y a d'autres domaines où l'on dépense de l'argent qu'on pourrait ne pas dépenser, donc on pourrait tout à fait, quartier après quartier, année après année, étendre les actions de promotion de la citoyenneté et les actions visant à restaurer le rôle éducatif des parents à toute la ville.

Ne serait-il pas possible d'en discuter et d'avoir un plan sur plusieurs années pour faire cela un peu partout, parce que je crois que le besoin existe ? C'est comme pour la violence faite aux femmes, ce sont des actions dont on a besoin sur toute la ville.

Mme Devedjian : Nous avons un budget très important de la politique de la ville sur le quartier du Noyer Doré parce qu'il est considéré par l'ensemble des institutions en zone urbaine sensible en raison de caractéristiques tout à fait particulières. Nous avons fait un diagnostic social en 2002, nous en avons refait un l'année dernière, et dans le diagnostic social nous voyons que la proportion de familles qui sont en précarité dans ce quartier est bien plus importante que dans tous les autres quartiers de la ville. Même si je suis tout à fait d'accord avec vous, partout il y a des problèmes de pauvreté et de difficultés de vie. Mais c'est un quartier particulier. En plus il y a beaucoup de familles monoparentales, beaucoup de femmes ont des horaires de travail très difficiles et des difficultés à être présentes auprès de leurs enfants car il faut déjà qu'elles les fassent vivre. C'est moins vrai dans d'autres quartiers de la ville.

Cela dit, vous avez raison, et nous essayons au fur et à mesure d'étendre à toutes les populations de la ville qui en ont besoin ce type d'actions. Nous l'avons déjà fait à l'école Dunoyer de Segonzac pour la réussite éducative, c'est ce que nous faisons aussi avec l'accompagnement prévention des jeunes avec mon collègue Philippe Serin sur les quartiers où il y a des difficultés pour les jeunes qui sont mal insérés, qui ont des problèmes d'intégration professionnelle et autres, on le fait mais ça coûte très cher. Je rappelle que sur l'ensemble du quartier du Noyer Doré, toutes dépenses confondues et tous financements confondus, ce n'est pas un budget inutile bien sûr mais nous dépensons

plus de 2 M€ par an ; nous ne pouvons pas faire le même effort sur les autres quartiers de la ville, en tout cas ceux qui nous aident, Département et Etat, -je ne parle pas de la Région qui nous donne peanuts- ne nous suivraient pas. C'est un dispositif hors du droit commun ; et nous essayons de le faire rentrer au mieux dans le droit commun mais c'est un effort financier très considérable.

Mme Bergerol : Je parle à la place de M. Adda mais le Onze a vocation à faire ces missions de prévention, et pour tous les jeunes de la ville d'Antony. Sauf que cela ne nous donne pas droit à subventions en tant que tel. Mais bien sûr que ces opérations, ces missions de prévention peuvent être un des rôles du Onze.

M. Rivet : J'essaye de centrer mon intervention sur la délibération : il s'agit là de deux actions très spécifiques : la promotion de la citoyenneté et développer le respect et la solidarité, c'est une première action qui coûte 174 000 € pour l'année ; la deuxième action s'intitule « restaurer le rôle éducatif des parents » et coûte 6 000 € pour l'année. Ce sont des actions de nature à pouvoir être faites partout dans la ville. Et ce n'est pas lié au niveau de vie, bien que je reconnaisse que la politique de la ville est instituée dans un quartier de la ville qui en a particulièrement besoin, mais dans toute la ville il y a des jeunes qui ont besoin d'être soutenus en matière de citoyenneté et pour développer le respect et la citoyenneté, dans toute la ville je pense que des parents mériteraient d'être soutenus dans leur rôle éducatif. Et je pense que la somme de 174 000 et 6 000 est loin d'atteindre des sommets pharaoniques ! Vu le coût de ces deux actions, elles pourraient être étendues progressivement de façon tournante dans chacun des quartiers, ce n'est pas cela qui coûterait très cher.

Mme Devedjian : Mais ces actions font partie d'un dispositif, elles ne sont pas sorties du dispositif, on ne peut pas les sortir, ça fait partie d'un ensemble. On ne peut pas « picorer » là et rajouter ailleurs, on a une cohérence à avoir sur cette action dans ce quartier qui fait que l'action menée ici n'est pas menée toute seule. Mais bien sûr, elle s'appuie aussi sur les dispositifs de droit commun, quand on travaille avec l'Education nationale, avec l'ASE, avec plein d'autres organismes de droit commun, nous le faisons aussi. Mais les réponses de droit commun comme le Onze par exemple pour les jeunes, ou le service civique, ce sont des réponses qui s'adressent à tout le monde. Là, nous avons des difficultés particulières. Je ne veux pas stigmatiser mais il y a des difficultés particulières.

M. Mohammedi : Nous sommes justement en train de travailler sur toute la ville sur des missions de citoyenneté. Donc toute la ville sera couverte.

M. le Maire : Et si l'on demande une subvention à la Région, c'est parce qu'elle n'accepte de payer que pour le Noyer Doré. Si la Région suivait votre point de vue, cela pourrait être différent mais pour le moment, elle ne donne de subventions que pour le quartier du Noyer Doré. C'est un choix fait par la Région et là nous sommes bien sur un dossier de subvention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 19 -Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du pôle Solidarités pour l'année 2012 : Modificatif.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 20 - Adoption d'une convention à passer avec le Conseil général des Hauts de Seine pour le versement d'une subvention de fonctionnement au profit des médiathèques municipales.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. Feuillade : Est-ce que cela finance des actions particulières ?

M. le Maire : Non, c'est du fonctionnement.

M. Rivet : Alors quelles actions de lecture publique ont l'intention d'engager les bibliothèques et médiathèques de la ville ? Quelle est la nature de ces actions ?

Mme Rolland : Les actions sont nombreuses mais rien de nouveau par rapport aux précédentes demandes : c'est tout ce qui concerne l'animation autour de la lecture, des propositions d'interventions, des salons, des expositions, des salons littéraires et autres, les animations sont très nombreuses. Il ne s'agit pas d'utiliser cet argent pour des activités qui sont trop périscolaires par rapport à la mission même des médiathèques. Mais en règle générale, ça ne pose aucun souci.

M. Rivet : Développer la lecture publique, c'est finalement aider à un bon développement des médiathèques ?

Mme Rolland : Absolument.

M. le Maire : La ville dépense 1,8 M€ et le Département nous aide à hauteur de 23 000. Mais cela fait 40 ans que ça dure et il n'y a rien de nouveau.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 21 - Adoption de deux conventions à passer avec l'Etat pour le versement de subventions dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Rufat : La campagne qui est prévue auprès des lycéens, c'est celle des deux roues ? On s'assure qu'ils ne font pas de bruit, qu'ils conduisent bien, etc ?

M. Martin : Tout à fait, ce sont des actions qui ont déjà eu lieu les années précédentes.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 22 - Communication du rapport annuel de la sous-commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

(Rapporteur : Mme Gonin)

Mme Gonin: Vous avez reçu le rapport, je vais en faire une petite synthèse : depuis 2009, de grands progrès ont été faits sur tout ce qui concerne l'espace public d'Antony et son accessibilité. Sur la voirie, le nombre de places de stationnement réservées a augmenté de 45 en 2009 à 118 aujourd'hui. Cela peut encore évoluer. Les feux de carrefours aménagés en version sonore ont été augmentés de 25 à 44. Pratiquement tous les carrefours du nord et de l'ouest d'Antony ont été équipés de bandes podotactiles, et ceux du sud sont en progrès.

En 2011, 174 voies, c'est-à-dire 46% des voies sont maintenant conformes à la loi sur l'accessibilité, c'est donc presque la moitié, reste à

réaliser 167 voies pour lesquelles il faut quelques modifications, soit 44% à peu près à réaliser.

Seulement 9,6% des voies nécessiteront des travaux très importants, ce n'est pas de notre volonté mais cela est dû à leur configuration naturelle. Le budget pluriannuel de mise aux normes de la voirie est de 850 000 € par an. Le budget pour les feux est de 40 000 €.

Pour les bâtiments recevant le public, le diagnostic a été fait en 2011 pour les bâtiments les plus importants de la ville. Et le budget le plus conséquent après ce diagnostic sera consacré aux bâtiments scolaires pour réaliser des accès à des ascenseurs éventuels et des sanitaires adaptés aux personnes handicapées. C'est déjà en train de se faire. Il y a quelques écoles où c'est fait, entre autre Paul Bert.

Le budget pour 2011 était de 271 000 €. Les équipements neufs sont évidemment tous accessibles et conformes aux normes.

Tout ce que je viens de dire relève d'une obligation légale que la ville souhaite remplir d'ici 2015. La ville a entrepris aussi, comme vous avez pu le voir dans le dossier, un nombre important d'activités et de projets qui relèvent de notre volonté d'humaniser les rapports entre valides et handicapés, de leur rendre la vie plus facile et plus joyeuse, et d'un partenariat très serré avec les associations.

Je ne vais pas tout énumérer mais je répondrai volontiers à vos questions.

Mme Charrier : Une remarque et une question : la remarque concerne la sécurisation de l'entrée à l'hôtel de Ville pour les personnes à mobilité réduite et les fauteuils roulants. La rampe a été demandée l'an dernier et elle n'est toujours pas réalisée. Le montant d'une rampe est-il si élevé qu'il faille un tel temps pour en obtenir la réalisation ? C'est la question.

D'autre part, une remarque à propos du RAID Aventure, je me réfère à la page 8, paragraphe 10 b, ce paragraphe est assez confus : il est évoqué une décision de 2010 qui a conduit à une réalisation en 2011 du RAID Aventure destiné à rapprocher des jeunes en situation de handicap et des jeunes du quartier du Noyer Doré. Le bilan de cette réalisation est rapidement évoqué à la fin et avec un flou que le rapport souligne de lui-même, je cite : « Le bilan de ce projet a été plutôt positif »...

On sait par ailleurs qu'à la suite de l'expérience de 2011, la politique de la ville a choisi de ne pas la réitérer et envoie les jeunes dont elle s'occupe dans une autre structure et un autre local. Or, on apprend ici qu'une réalisation d'un RAID Aventure 2012 est en cours, pouvez-vous expliquer pourquoi certains jeunes du quartier du Noyer Doré y participent quand on a pensé qu'elle n'était pas favorable pour d'autres ? De quels jeunes s'agit-il ? A quelles associations se rattachent-ils ? Nous souhaiterions être informés de cette situation.

M. Ollivry : Effectivement, des jeunes du Noyer Doré sont partis avec Raid Aventure dernièrement, pour le contexte, ce sont environ 35 jeunes, ce ne sont pas que des jeunes d'Antony, c'étaient 10 jeunes d'Antony, 5 du Noyer Doré et 5 du Foyer de jeunes autistes.

Il y a eu un petit problème d'encadrement, qui n'avait rien à voir avec les jeunes, rien du tout, les jeunes se sont bien comportés et pour cette raison, le RAID de 2011 aurait pu se passer mieux. Il y aura un RAID 2012 avec des jeunes du foyer APAJH notamment et des jeunes de l'association Pierre Kohlmann, qui sont aussi des jeunes du Noyer Doré aidés de la même façon que d'autres jeunes d'Antony.

M. Rufat : Une suggestion : pourrait-on avoir une carte de la ville avec les rues qui ont été aménagées ou pas ? Cela permettrait de mieux

voir comment ça a été fait. On a des pourcentages mais ce n'est sans doute pas pareil dans tous les quartiers de la ville.

M. le Maire : On diffusera une carte sur le sujet. Vous verrez que tout le nord de la ville, sauf quelques rues qui posent des problèmes particuliers est déjà aux normes, et que tout le sud le sera à la fin de l'année prochaine.

M. Colin : Nous sommes dans un domaine tout à fait intéressant, dans le cadre de la Charte du Handicap qui fonctionne depuis une dizaine d'années, avec une vraie vie associative des acteurs et je crois que vraiment, au niveau d'Antony, il y a eu une prise en compte. Il y a toujours des choses à améliorer mais je trouve que ce rapport manifeste vraiment des progrès très importants.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 23 - Fixation du montant des bourses de l'Aventure et de la création pour l'année 2012 (1^{er} jury).

(Rapporteur : M. Mohammedi)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 24 - Adhésion de la ville à la Centrale d'Achat du SIFUREP et adoption de la convention correspondante.

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation

M. Rufat : Quels sont les services que l'on compte demander au SIFUREP ? Les espaces verts par exemple ? Il y a des services que la ville pourrait très bien prendre en charge, non ?

M. le Maire : Ce sont des travaux de fossoyage, des nettoyages de tombes, faire des recherches assez complexes dans les tombes qu'il faut laisser à des entreprises spécialisées. Ce sont des travaux très spécifiques qu'il faut confier à des spécialistes.

Mme Buzelin : Sur le point 4.2, je lis : « le montant de cette participation additionnelle s'élève à 450 € par marché... », je voudrais savoir si c'est un montant forfaitaire quel que soit le marché ? Si le marché est important, 450 €, c'est dérisoire, par contre si le marché est faible, ça peut faire un coût assez important.

M. le Maire : C'est la somme que l'on versera au SIFUREP. Les travaux seront payés directement aux entreprises, qui feront les travaux.

Mme Buzelin : Il y a deux points : la participation qui s'élève à 1100 €, et le montant de la participation additionnelle de 450 € par marché.

M. le Maire : Oui parce que, que ce soit un gros marché ou un petit marché, il y a autant de travail pour la passation du marché. Ce n'est pas le marché lui-même qui, lui, sera délégué à une entreprise.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 25 - Adhésion de la ville à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Questions diverses

M. Meunier : Par jugement du 10 mai 2012, le tribunal administratif de Versailles vient

- d'annuler l'arrêté du 9 janvier 2009 du préfet des Hauts de Seine pour le transfert de la résidence universitaire de Châtenay Malabry et de la résidence universitaire Jean Zay à Antony à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre ;

- d'annuler la délibération de la CAHB d'octobre 2009 portant approbation du protocole d'accord pour la réhabilitation et le redéploiement de la résidence universitaire Jean Zay à Antony et de Vincent Fayo à Châtenay-Malabry ;

- de condamner aussi bien l'Etat que la CAHB à verser chacun la somme de 1500 € à l'Association des Amis de la RUA.

Sur la résidence universitaire d'Antony, nous nous sommes opposés depuis le départ au projet porté aussi bien par la CAHB que par la ville. Le projet de réhabilitation globale de la RUA porté par l'Association des Amis de la RUA et l'ensemble des groupes de l'opposition est donc à nouveau d'actualité.

Monsieur le Maire, dans le cadre de la concertation organisée par la ville sur l'aménagement du secteur Jean Zay, comptez-vous informer les Antoniens de ces deux jugements et de leurs conséquences ? Quelles conséquences tirez-vous de ces deux jugements sur la concertation en cours que je viens de mentionner ?

M. le Maire : L'arrêté préfectoral du 9 juin 2009 portant le transfert de la RUA à la CAHB a effectivement été annulé pour un vice de forme, un vice de pure forme, par le tribunal administratif de Versailles. C'est une erreur qui a été commise par les services préfectoraux, donc par l'Etat, et donc nous demandons que l'Etat répare ses erreurs.

Si tel n'était pas le cas, bien sûr, la CAHB ferait appel de cette annulation et avec un résultat à peu près certain compte tenu que l'erreur est vraiment une erreur de pure forme.

En ce qui concerne l'aménagement du quartier, il est certain qu'il ne pourra se faire que lorsque la situation juridique du terrain sera éclaircie.

M. Feuillade : Un accident mortel s'est produit hier soir dans le quartier du Noyer Doré...

M. le Maire : Non, à Massy.

M. Feuillade : Il y a une rumeur selon laquelle cela se serait produit suite à une course poursuite, est-ce qu'aujourd'hui les forces de police font une veille particulière sur ce quartier et si oui, quelle est-elle, et comment fait-on en sorte qu'il n'y ait pas de débordements, car on sait que ce genre d'accident entraîne parfois des débordements ?

M. Serin : C'est toujours très douloureux quand des parents perdent leur enfant, cet accident s'est produit sur le territoire de la commune de Massy, il y a une rumeur qui a couru à Massy surtout à ce sujet, les forces de police n'étaient pas là du tout, c'est un accident d'une personne qui était en état d'ébriété sur une moto volée.

Les services de prévention ont essayé d'intervenir rapidement auprès des familles pour justement empêcher tout incident, il n'y en a pas eu hier soir, il y en a eu quelques-uns à Massy mais pas à Antony, et le commissaire veille, avec son collègue de Massy, à sécuriser les quartiers, sur Massy et sur Antony.

Il faut surtout que tout le monde cherche l'apaisement, notre travail en amont entre la prévention et la police porte ses fruits, c'est vraiment un exemple car le fait que la police nous appelle tout de suite a permis aux équipes de Mme Mariani d'être présentes sur le quartier pour

justement empêcher que « la mousse prenne ». Car il y a toujours des gens qui ont tendance à vouloir créer des incidents, il n'y en a pas eu, il faut espérer qu'il n'y en aura pas, nous sommes vigilants et nous resterons vigilants pendant un bout de temps, avec Mme Mariani et Mme Devedjian, nous sommes en contact permanent pour justement prévenir, et c'est un travail de tous les élus pour essayer que certains acteurs extérieurs ne prennent prétexte de cet accident pour créer quelques désordres. Nous espérons que cela va s'apaiser, et nous le faisons en partenariat avec la police, il n'y a pas de provocation de la police, pas de police trop présente ou visible pour justement ne pas titiller les personnes, il y a un vrai travail de fait et qui a porté ses fruits à Antony, nous espérons qu'il continuera.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

(La séance est levée à 22h05.)